



## Mouvement de grève du mardi 2 avril 2024

---

Madame, Monsieur,

La journée du mardi 2 avril 2024 sera extrêmement perturbée par un mouvement de grève des personnels éducatifs. Nous n'aurons pas de service de vie scolaire et serons dans l'impossibilité de répondre aux appels concernant les absences de professeurs ou demandes de sorties anticipées. Les études ne seront pas non plus assurées par manque de personnel.

Le service de restauration ne sera pas non plus ouvert par manque de personnel de surveillance. Une remise d'ordre sera effectuée pour tous les élèves demi-pensionnaires.

Les épreuves de l'ASSR niveau 1 prévues le mardi 2 avril sont annulées et reportées à une date ultérieure qui sera communiquée dans les prochains jours.

Nous sommes par ailleurs dans l'attente des informations relatives aux personnels d'enseignement. Je me permets toutefois de porter à votre connaissance que la réglementation n'exige aucunement que les personnels se déclarent grévistes à leur hiérarchie en amont de la journée de travail concernée.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension, recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales,

À Léguevin le vendredi 29 mars 2024,

Floréal Vaz

